

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE M. J. FERRY

Dépêches de samedi soir

3 heures 1/2.

Trois coups de revolver viennent d'être tirés à la Chambre dans la salle de la Rotonde sur M. Jules Ferry.

Les blessures, dit-on, ne sont pas dangereuses. Une des balles a atteint M. Ferry au sein gauche, l'autre à l'aîne, la troisième ne l'a pas touché.

M. Ferry a été conduit dans une salle particulière où des soins lui ont été immédiatement donnés.

L'assassin est un homme d'une cinquantaine d'années. Il a été arrêté et amené à la questure. En traversant la salle de la Paix, il criait: Vive la France! Vive la Russie!

4 heures.

A la suite de l'attentat contre M. Ferry, une grande émotion se produit dans les couloirs. Les opportunistes et les radicaux échangent de violentes invectives.

5 heures.

Au dernier moment, on nous assure que l'assassin s'appelle Aubertin (Joseph-Alphonse). Il est né en 1835 et demeure, dit-il, rue Richelieu. Il a déclaré appartenir à une société secrète et avoir été désigné par le sort pour brûler la cervelle à M. J. Ferry.

Il est en ce moment interrogé au commissariat de la rue de Varennes par M. Santucci, commissaire de police.

Informé par dépêche, M. Bourgeois s'est rendu immédiatement au Palais-Bourbon et de là au commissariat, où il a procédé à un nouvel interrogatoire.

M. Sadi Carnot a été averti de l'attentat par M. Fallières à l'issue de la réception du corps diplomatique.

L'ATTENTAT CONTRE J. FERRY

Au milieu des conversations animées sur la crise ministérielle, qui n'est pas encore dénouée, des coups de revolver retentissent dans la salle de la Rotonde. Les députés sont affolés, ils s'interrogent, la plupart en courant, c'est une véritable panique.

Qu'est-il donc arrivé? Un assassin a tiré sur M. J. Ferry qui a été atteint par deux balles.

Les blessures ne sont pas dangereuses, mais l'attentat n'en conserve pas moins une extrême gravité. Il montre à quoi aboutissent ces excitations révolutionnaires qui, après avoir semé l'émeute dans la rue, arment le bras des assassins.

Il ressort, en effet, de l'interrogatoire du meurtrier, que, dans une société secrète de vingt membres, le serment a été fait de tuer M. J. Ferry; c'est par la voie du sort que l'auteur du crime a été désigné. Aucune vengeance personnelle n'a poussé le scélérat; il a agi par ordre, l'attentat a été délibéré.

N'y a-t-il point là un symptôme alarmant des progrès du mal qui travaille une société que la République détourne de toute religion?

Qui sait si l'assassin d'hier n'était pas dans la tourbe immonde qui grouillait autour des couvents lors du crochetage commandé par M. J. Ferry? Qui sait s'il ne figurait pas dans l'ignoble populace dont les cris sacrilèges essayaient vainement de couvrir la grande voix de l'honnêteté nationale?

Il y aura unanimité, nous voulons le croire, dans la presse comme cela a eu lieu au Parlement, pour flétrir la tentative d'assassinat dont M. J. Ferry a été l'objet. Mais cette sanglante inauguration de la présidence de M. Sadi Carnot montre à quel degré de corruption sociale en est arrivé le parti révolutionnaire qui va, jusque dans le palais

législatif, frapper ses victimes, et qui, décrétant l'assassinat, trouve, dans les affiliés des sociétés secrètes, des sectaires prêts pour exécuter ses lâches vengeances et ses sangui-naires desseins.

Nous comprenons toutes les indignations que soulève la tentative d'assassinat dirigée contre M. Jules Ferry, nous les comprenons, avons-nous besoin d'ajouter que nous les partageons.

Ce n'est pas parce que M. Ferry et ses amis ont érigé en doctrine de gouvernement la loi de la force brutale, que nous ne protesterons pas parce qu'une brute a voulu le supprimer par la violence.

Parce que cet Aubertin est un logicien, ce n'est pas une raison pour que ce ne soit pas un criminel.

Parce qu'il a été fanatisé par les doctrines de ses maîtres, ce n'est pas une raison pour qu'il ne mérite pas la réprobation publique.

Nous ne ferons pas de distinction entre les assassins qui tirent sur l'empereur de Russie, le président Garfield, l'ingénieur Waltrin, la femme Bonnevie de Châteauevil-lain, et le député Jules Ferry.

Le fanatisme politique arme leur bras et tous sont également coupables.

Ce n'est pas un de ceux que M. Ferry a insultés, calomniés, persécutés, qui, pour se venger, a frappé M. Ferry; ce n'est pas un de ces religieux dont M. Ferry réclamait jadis la proscription, les accusant des plus immorales doctrines en matière politique, qui a frappé l'auteur de l'article 7, des décrets et de la guerre religieuse.

Le coupable est un républicain et un libre-penseur, ami et correspondant de M. Jean Macé, l'organisateur des écoles athées et l'inspirateur de toutes les lois scolaires dont M. Ferry a réclamé l'application.

Nous plaignons M. Ferry, mais moins que les victimes de Deczeville et de Châteauevil-lain.

Parce qu'un logicien républicain a attenté à ses jours, ce n'est pas un motif pour que nous oublions les attentats contre les personnes et les consciences qu'il a commis.

Si la guerre civile descend aujourd'hui

dans les rues, il importe de ne pas oublier que c'est lui qui l'avait déchaînée dans les esprits.

Il est la victime des passions qu'il a, avec autant de mauvaise foi que de violence, exploitées jadis pour satisfaire ses haines de sectaire.

Voici des détails sur la manière dont l'assassin Aubertin a perpétré son crime:

Un individu de mauvaise mine fait appeler M. Jules Ferry par un billet envoyé à la salle des séances de la Chambre, suivant l'usage pratiqué par le public.

Au moment où M. Jules Ferry se présentait, cet individu a déchargé sur lui trois coups de revolver à bout portant. M. Jules Ferry s'est presque évanoui.

M. Ferdinand Duval, ancien préfet de la Seine et conseiller municipal conservateur de Paris, qui par hasard se trouvait dans la rotonde précédant la salle des Pas-Perdus, où la tentative venait de se produire, a soutenu M. Ferry.

L'assassin, saisi aussitôt par le commandant militaire et par les gardes, a failli être écharpé par la foule qui se pressait dans la salle des Pas-Perdus.

Maintenu par quatre hommes, il a reçu, jusqu'à la questure, où on l'a conduit au milieu des cris d'indignation, des coups de poing de toutes les personnes devant qui il passait.

Sur trois balles, deux seulement ont touché M. Ferry et n'ont pas pénétré.

La première a atteint la partie antérieure gauche de la poitrine, à la hauteur du cœur; elle a déterminé une plaie contuse de forme arrondie, autour de laquelle s'est formée une bosse sanguine, épaisse de quatre centimètres de diamètre.

L'autre balle a atteint le flanc droit à la hauteur des deux dernières côtes et a produit également une plaie sans pénétrer.

Le premier coup qui a atteint la poitrine a été tiré à bout portant, mais il n'a pas pénétré.

M. Floquet, président de la Chambre,

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Mina éprouva un sentiment de sécurité inexprimable. Lorsqu'une terreur folle, un ébranlement effreux a torturé tout l'être, une sensation ineffable de repos se produit à la certitude de l'éloignement de tout péril. Mais, malgré sa volonté reconquise, elle n'osait encore faire revivre, par la pensée, la fantasmagorie cruelle qui avait menacé sa raison, ses nerfs étaient encore trop ébranlés, trop vibrants. Cependant, dans le tourbillon des idées qui l'agitaient, une dominait toutes les autres: celle de ne reculer devant aucun travail honnête, quelque humiliant qu'il fût, pour sortir de la situation douloureuse où les événements, s'unissant à un emportement irréfléchi et désespéré, l'avaient jetée.

Oh! le lieu reposant qu'une église, pour les cœurs blessés dans la lutte de la vie! Mina ne priait pas, elle n'en avait ni la force, ni le courage; mais elle sentait comme un apaisement de tout son être sous la protection de Celui dont le souffle bienfaisant l'enveloppait. A l'abri des

voûtes sombres, encore remplie des parfums de la prière, la pauvre fille ne se sentait plus isolée et sans appui.

Dans cette tiède atmosphère, Rosen s'endormit, soutenue par les bras de sa sœur.

Une demi-heure s'écoula ainsi: la surexcitation fébrile du premier moment était tombée, Mina put envisager la position avec plus de calme. Il fallait, ou recourir à ses amis pour le retour à Lille, ou travailler à la filature. Ne pouvant se résoudre au premier parti, elle se résigna au second. Mais comment vivre en attendant? En ce moment, elle rattachait la capeline de l'enfant; sa main rencontra le contact d'un métal, elle la retira d'abord avec vivacité, mais la pensée qui se présentait à son esprit persista. — C'était une petite chaîne d'or retenant une croix finement ciselée, — le dernier don de la mère à l'enfant, — peut-être un bijou pour lequel il prêterait huit ou dix francs sur ce joyau? Il n'y avait pas à hésiter. Elle ne voulait pas songer au chagrin de la petite, à son réveil, en ne retrouvant plus sa croix; d'ailleurs, elle la rachèterait, dût-elle aller pieds nus.

Mina détacha doucement le bijou, puis, enveloppant Rosen de ses bras, elle s'agenouilla un instant.

— Mon Dieu, ayez pitié de nous, murmura-t-elle.

Ce fut tout. C'était assez pour Celui qui reconnaissait dans ce suprême appel le sacrifice de l'orgueil et de l'amour de soi-même.

De retour à la maison, elle coucha l'enfant; celle-ci, à peine réveillée par le mouvement, se rendormit aussitôt.

Alors, Mina descendit, marcha quelque temps, puis s'arrêta devant une modeste mais élégante devanture de bijoutier. Après une seconde d'hésitation, elle mit résolument la main sur le pêne de la porte et entra.

Un homme examinait à la loupe un rouage de montre, tout près d'une lampe garnie d'un large abat-jour; une jeune femme cousait de l'autre côté. Sur le comptoir, des roses de Noël et des branches de laurier-thym baignaient leurs tiges dans un joli vase à la forme gracieuse.

Un parfum de douce paix émanait de ce tableau d'intérieur; il encouragea la pauvre fille.

— Monsieur, dit-elle en s'avançant, combien pourriez-vous me prêter sur ce bijou?

L'homme prit la croix, la pesa, puis l'enlevant de la petite balance, prêt à la rendre, dit:

— Je puis vous en donner six francs.

— Oh! je pensais, balbutia-t-elle avec anxiété, que vous pourriez plus... le travail est si fin...

— Nous ne nous occupons que du poids, répliqua-t-il.

Pendant ce débat, la jeune femme, ayant levé

les yeux, regardait l'étrangère.

La figure pâle de Mina, l'inquiétude de son regard, la robe légère sous laquelle elle semblait grelotter, provoquèrent sans doute son intérêt, car elle hasarda, avec un ton très doux:

— Elle est bien jolie, cette croix.

Le mari sourit.

Il examina de nouveau le bijou.

— Oui, dit-il, les ciselures sont très fines, mais il n'y a pas beaucoup de matière.

Puis, jetant un regard au charmant visage dont l'œil l'implorait, il ajouta:

— J'en ai jusqu'à huit francs. Pour combien de temps?

Au moins quinze jours, répondit la jeune fille en hésitant.

— On vous la gardera un mois, pas plus.

Il compta la petite somme.

— Merci, monsieur.

Elle salua en dirigeant vers la maîtresse du logis un œil rempli de gratitude.

La porte de la rue se referma sur elle.

— Quelle mauvaise commerçante tu fais, Marie, dit le bijoutier en embrassant sa femme.

— Oh! mon ami, elle a l'air si malheureuse et si comme il faut!

(A suivre.)

s'est rendu immédiatement auprès de M. Ferry pour lui offrir de le faire transporter à la présidence.

Mais M. Ferry a refusé.

L'assassin avait fait passer à M. Jules Ferry une carte de M. Edouard Hervé, le directeur du *Soleil*, qu'il avait volée, et sur laquelle il était dit que M. Aubertin désirait lui parler.

L'assassin a déclaré qu'il faisait partie d'un groupe de 20 individus décidés à agir de la même manière.

Le sort l'avait désigné pour accomplir le premier le crime.

Après le premier instant de saisissement, M. Jules Ferry a pu se rendre, à pied, dans le cabinet du médecin.

Après un premier pansement, par MM. les docteurs Gadaud, Lanesson, Frébaud et Clémenceau, il a pu se rendre au bureau.

Le docteur Trélat, mandé en toute hâte, l'a examiné à son tour.

Là, M. Ferry a fait sa déclaration au commissaire de police.

Puis il a reçu les témoignages de sympathie de presque tous les membres de la Chambre, depuis M. Michelin jusqu'à M. de Baudry-d'Asson.

M. Tony Révillon, en venant s'associer aux témoignages de ses collègues, a tenu à s'excuser auprès de M. Jules Ferry de l'avoir prévenu qu'on le demandait à la salle d'attente.

M. Révillon avait, en effet, en se rendant lui-même à la salle d'attente, entendu dire qu'en demandait M. Ferry.

Ajoutons comme renseignements complémentaires qu'Aubertin se disait originaire de Metz.

Sur sa mauvaise mine, le chef des buisseries, M. Mathieu, avait conseillé à M. Ferry de ne pas aller le recevoir.

M. Ferry y est allé tout de même. Alors l'individu immédiatement a déchargé son revolver.

Le docteur Frébaud, qui a donné des soins à M. Ferry, a dit que le blessé avait été sauvé soit par un mouvement qu'il a fait lui-même, soit par un mouvement de son agresseur.

Sans cela la balle allait droit au cœur.

Le second coup tiré par Aubertin a atteint légèrement M. Ferry dans la direction des côtes.

Les blessures sont en somme légères.

M. Trélat, qui a été mandé auprès de M. Ferry, a rédigé un bulletin de santé qui constate que la blessure de la poitrine est légère, qu'elle ne présente pas de caractère grave, mais que la surveillance et le repos sont nécessaires.

Voici, d'après l'enquête, faite par M. Santucci, commissaire de police, la déclaration de l'agresseur :

« J'ai présenté à M. Jules Ferry une lettre, à l'entête du ministère de l'intérieur ; pendant que le député des Vosges la lisait, j'ai tiré de ma poche un revolver et j'ai tiré, sans savoir pourquoi. »

On croit que le meurtrier avait un complice ; mais, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer cette opinion.

Ainsi que nous l'avons dit, le nom de l'assassin est bien : Nicolas-Alphonse Aubertin, fabricant de vitraux, 31, rue Richelieu.

Il est né à Rombach (Moselle), le 26 juillet 1835.

Un journaliste, M. Bertucci, a été atteint près de l'oreille par la troisième balle.

M. Atthalin, juge d'instruction, est arrivé au Palais-Bourbon à cinq heures cinq minutes ; de là, il est allé au bureau de M. Santucci, commissaire de police, rue de Varenne.

Aux questions du juge, le meurtrier a répondu avec calme :

« J'ai voulu tuer Jules Ferry comme un chien, et j'estime qu'il vaut moins que cent mille chiens enragés, à lui tout seul. »

« J'ai prémédité mon coup, a-t-il dit ; mon testament, qui est entre les mains de M<sup>me</sup> Granger, a été fait aujourd'hui à huit heures du matin. »

« Je suis Lorrain, j'ai voulu venger mon pays. Vive la France ! Vive la Russie ! »

Le juge d'instruction lui demande :

« Avez-vous tiré au sort pour tuer M. Jules Ferry ? »

« J'ai tiré au sort le n<sup>o</sup> 17. »

« J'ai tiré une fois de trop ! »

Voici le bulletin de santé de M. Ferry qui a été rédigé hier :

« Nuit assez agitée ; ecchymoses étendues existant face du cœur et du foie. Repos nécessaire. Worms. »

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

ÉCHEC DE M. FALLIÈRES

Les négociations que M. Fallières avait engagées en vue de la formation d'un cabinet de concentration républicaine ont définitivement échoué hier matin, par suite du refus persistant de M. Edouard Lockroy d'entrer dans la combinaison projetée.

Le refus définitif de M. Lockroy a entraîné celui de M. Sarrrien, auquel le portefeuille de la justice avait été offert et qui l'avait accepté sous la réserve que ce serait effectivement un ministère de concentration républicaine dans lequel la fraction avancée du Parlement aurait été suffisamment représentée.

M. Fallières, qui, en dehors de MM. Lockroy, Ernest Lefèvre et Peytral, avait présenté d'autres membres radicaux du Parlement, notamment M. Montaut, député de Seine-et-Marne, a jugé qu'il lui serait impossible d'aboutir à la formation d'un cabinet de concentration et a décidé en conséquence de résigner les pouvoirs qu'il avait reçus de M. Carnot.

Au cours du long entretien qu'il a eu vers midi avec le Président de la République, M. Fallières a particulièrement insisté sur la nécessité de former le cabinet de conciliation qu'il était lui-même impuissant à constituer.

M. Carnot a vivement remercié M. Fallières de ses démarches et de son dévouement.

On assure que le Président de la République aurait l'intention de mandé auprès de lui M. Tirard et que M. Floquet ou M. de Freycinet recevrait la mission de former un cabinet au cas où M. Tirard se récuserait.

### COMBINAISON TIRARD

A la suite de la visite de M. Fallières, M. Carnot a fait appeler M. Tirard, sénateur inamovible, ancien ministre des finances, qui a officiellement reçu et accepté l'offre de constituer le nouveau ministère.

Le cabinet que M. Tirard se propose de former serait un ministère de conciliation républicaine.

M. Tirard prendrait avec la présidence du Conseil le portefeuille des finances.

M. Florens conserverait le portefeuille des affaires étrangères. M. le général Ferron resterait au département de la guerre.

Le portefeuille de la justice serait offert à M. Ribot.

D'après certaines indications, il ne serait pas impossible que M. Dauterme fût maintenu au ministère du commerce.

Une réunion a dû avoir lieu dans la soirée chez M. Tirard.

Depuis quelques jours, les radicaux ne cessent de dire qu'ils ne tiennent pas aux personnes ; les questions de programme seules les touchent ; or, samedi, dans les conversations engagées à la dernière réunion de la Gauche radicale, dont M. Lockroy vient d'être élu président, il a été décidé que le groupe ne consentira à soutenir qu'un ministère qui contiendra cinq membres radicaux au moins.

Cinq ou six sur douze, rien que cela ; et ils se croient désintéressés !

On parlait du Message pour aujourd'hui lundi. Mais y aura-t-il un ministère ?

## LE ROYALISTE CARNOT

Carnot, petit-fils, a écrit que la concentration des républicains devait se faire sur le terrain de l'extermination des monarchistes.

Impudent et naïf, M. Sadi Carnot.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

« Il y a vingt et quelques années, l'impérial rêveur qui présidait aux destinées de la France, jugeant utile de jeter une idée quelconque en pâture à la badauderie parisienne, écrivit et publia dans le *Moniteur* une lettre à son ministre d'Etat pour l'inviter à faire revenir en France les cendres de Carnot qui, de Carnot dont, de Carnot auquel, etc. ; suivait le benêt qui figure aujourd'hui dans les journaux républicains. »

« Un rédacteur d'un journal royaliste parisien courut aussitôt à la bibliothèque

impériale, obtint non sans peine de feuilleter la collection du *Moniteur* de l'année 1814, et y trouva le texte de la proclamation adressée par Carnot à la garnison d'Anvers après la rentrée des Bourbons en France. Cette proclamation, dans laquelle Carnot invitait ses soldats à prendre la cocarde blanche, disait :

« Soldats, nous sommes restés fidèles à l'empereur Napoléon jusqu'à ce qu'il nous ait lui-même abandonnés ; il vient de renoncer à un pouvoir dont il avait si long-temps abusé : il vient d'abdiquer un empire dont il ne pouvait plus tenir les rênes ; nous sommes, à son égard, déliés du serment de fidélité. Quant au nouveau souverain qui va être proclamé, on ne peut raisonnablement douter que ce ne soit Louis XVIII. L'ancienne dynastie va reprendre ses droits : les descendants de Henri IV vont remonter sur le trône de leurs pères... »

« Soldats ! Aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait se mettre en révolte ouverte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même. Un gouvernement établi dans une ville occupée par les armées étrangères avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations. »

« Ces craintes sont dissipées PAR LE VOEU UNANIME des villes éloignées du théâtre de la guerre. Honneur à ceux qui ont su résister dans leur élan un zèle indiscret qui aurait pu compromettre la discipline et la sécurité du dépôt qui nous est confié. L'avènement du nouveau Roi au trône sera bien plus glorieux, appelé par l'amour de ses peuples que par la terreur des armes... »

« Cette proclamation, insérée le lendemain dans le journal d'opposition en réponse à la lettre de Napoléon III à son ministre d'Etat, excita le rire général. Comme le ridicule tuait encore à cette époque en France, le projet impérial fut abandonné, et plus on ne reparla de ramener les cendres du grand Carnot qui avait arboré le drapeau blanc et rendu un si éclatant hommage à la spontanéité du mouvement national de 1814 en faveur des Bourbons. »

« Le ridicule ne tuait-il plus en République ? »

« Le journal parisien qui joua ce tour à l'Empire est la *Gazette de France*, et l'auteur de l'article, actuellement rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, signalait alors comme aujourd'hui

CHARLES GARNIER. »

## LE « GRAND » CARNOT

Un de nos amis, curieux et, par conséquent, chercheur, nous envoie, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, quelques pièces peu connues sur Carnot, l'autre, celui qui faisait payer ses dettes à Napoléon, par crainte de la prison et par respect pour le grand Empereur.

La première est une lettre de Carnot lui-même offrant ses services à Napoléon I<sup>er</sup>. Il était las de n'être plus rien, et sur ses vieux jours rêvait de redevenir ministre. Il pensa avec raison qu'abandonné de tous, le revenant de l'île d'Elbe ne désaignerait plus ses services.

La seconde est de l'auteur de la *Marseillaise*, Rouget de l'Isle, qui avait, comme on le verra, une pauvre idée de son camarade Carnot.

Nous publions aussi un troisième document, qui ne laisse pas d'être instructif. C'est une pièce de vers dédiée par l'auteur de la *Marseillaise*, si sévère pour le « grand » Carnot, au « grand » Alexandre de Russie. Tous les grands personnages de la Révolution furent les mêmes. Impitoyables les uns contre les autres (ils se connaissaient si bien et s'estimaient si peu), ils rivalisèrent de platitude devant les têtes couronnées.

Voici la lettre de Carnot à Napoléon I<sup>er</sup> copiée ainsi que les documents qui suivent d'après des fac simile d'autographes datés du 15 mars 1864 :

Paris, 24 janvier 1814.

Sire,

« Aussi long-temps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que j'ai

su ne pas lui être agréables. »

« Aujourd'hui, Sire, que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance pas à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose sans doute que l'effort d'un bras sexagénaire, mais j'ai pensé que l'exemple d'un ancien soldat dont les sentiments patriotiques sont connus pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains sur le parti qu'ils doivent prendre et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner. »

« Il est encore temps pour vous, Sire, de conquérir une paix glorieuse et de faire que l'amour du grand peuple vous soit rendu. »

« Signé : CARNOT. »

Voici la lettre de Rouget de l'Isle sur « l'organisateur de la victoire » :

Paris, 16 thermidor, an V.

« Je vous avouerai que, dans ce moment, tous les partis paraissent être la dupe d'un seul homme. »

« Je vous avouerai que toutes ces convulsions, dont les suites peuvent être si désastreuses, me paraissent résulter des machinations infernales de ce même homme que je regarde comme la plus lâche, le plus astucieux et le plus féroce des scélérats qui ont égorgé la France. »

« Et cet homme, c'est Carnot. »

« Signé : J. ROUGET-DRELSLE (sic). »

Enfin voici les vers de l'auteur de la *Marseillaise* au Czar de Russie :

VERS A S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE  
Janvier 1814.

Sois le héros du siècle et l'orgueil de l'histoire,  
Punis de l'Occident l'exécration oppresseur ;  
Aux Français consolés fais chérir la victoire ;  
Rends aux Bourbons leur trône, à nos lis leur splendeur,  
Et du grand Petrovitz, émile et successeur,  
Repose triomphant dans les bras de la gloire,  
Tel le monarque allé des campagnes en l'air,  
Quand du foudre parti de sa terrible serre  
Il a frappé le crime et délivré la terre,  
Monte aux cieux et repose au sein de Jupiter.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Voici le résultat définitif des élections au tribunal de commerce, qui ont eu lieu le 4 décembre, dans l'arrondissement de Saumur :

Inscrits : 2,039, dont le quart est 510.

Ont obtenu, pour le titre de juge titulaire : MM. Boret (Victor) et Girard (Achille), 107 voix ; pour le titre de juge suppléant : M. Foy (Louis) et Bauge (Florestan), le premier 108 voix, le second 105. C'est le 4<sup>e</sup> des électeurs inscrits.

Sur les sept cantons que renferme l'arrondissement de Saumur, cinq, Doué, Montreuil-Bellay, Saumur (Nord-Est), Saumur (Nord-Ouest) et Vibiers n'ont donné aucun suffrage.

Un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain 18 décembre.

CRUE DE LA LOIRE

Une crue se manifeste en Loire. On présumait que le maximum devait être de 3<sup>m</sup>50 à Saumur, aujourd'hui 12 décembre, vers huit heures du matin.

Ce maximum n'a pas dépassé 3<sup>m</sup>30.

Théâtre de Saumur

Dimanche 18 décembre 1887, à 2 heures du soir.

CONFÉRENCE publique et gratuite sur les Vignes américaines, par M. BOUCHARD, délégué départemental.

OBJET DE LA CONFÉRENCE

Moyens de défense contre le phylloxéra ; Les vignes américaines ; Principales espèces et variétés de portegreffes ; Nécessité du greffage. Causes d'insuccès et de réussite.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Le nouveau juge de paix de Doué-la-Fontaine, M. Renard,

a prêté serment mardi devant le tribunal civil d'Angers.

### Petite Chronique

Les forains de toutes sortes ont dû être contents de la journée d'hier. Le temps a été magnifique, et la température, bien qu'un peu fraîche, pouvait permettre aux plus frileux une sortie de quelques heures.

Les étrangers étaient arrivés en foule par tous les trains, voitures et piétons emplissaient également les routes. Aussi, depuis midi environ jusqu'à onze heures du soir, la foule boulevardeuse allait-elle d'une parade à une autre et donnait-elle par conséquent aux véhicules un passage difficile.

A ce propos, nous aurions à signaler à qui de droit un grave inconvénient. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'interdire l'accès du quai aux voitures pendant les quelques heures où la foule est compacte et les faire passer par les rues Haute-Saint-Pierre et de Ferret? On éviterait ainsi de grands inconvénients et des dangers même. Les promeneurs qui stationnent à la foire ont déjà bien assez de mal à se tenir à peu près en équilibre sur le pavage du quai, sans qu'à chaque instant ils soient encore menacés d'un écrasement complet par un de ces lourds véhicules qui passent en cet endroit.

Quand nous parlons de la difficulté d'équilibrer son individu, nous n'exagérons rien, et pas une seule personne ne nous contredira. La seule cause: les tramways, toujours les tramways! Est-il assez abîmé ce malheureux pavage dans toute la traversée de notre jolie ville!

Vendredi et samedi dernier, il était absolument impossible d'aborder entre les rails de ce maudit chemin de fer et les baraques qui longent les maisons du quai. De l'autre côté des rails, l'écoulement des eaux s'était naturellement fait dans le ruisseau; mais, du côté que nous venons d'indiquer, il y avait tout le long une véritable mare dont l'écoulement était rendu impossible par l'espèce de levée que forme la voie et qui se trouve aujourd'hui exhaussée de plus de 40 centimètres en certains endroits.

Enfin il faut en faire son deuil aujourd'hui et attendre que les rues soient complètement défoncées pour que la Ville et les Ponts et Chaussées prennent une détermination quelconque. Du reste, cela ne devrait pas tarder, car nous avons vu des affiches judiciaires apposées sur la porte de l'établissement des Tramways, quai de Limoges, annonçant la vente de toute la boutique pour dimanche prochain.

Les promeneurs d'hier ont dû faire une comparaison facile en se dirigeant vers la gare. La place du Roi-René, coquettement parée de deux rangées de jeunes tilleuls qui forment une sorte de quinconce, trêve d'une façon bizarre avec l'affreuse place de la Gare défoncée, mutilée par cette bicoque inachevée qui devait servir de bureau. Décidément, c'est bien beau les tramways!

Revenons à la place du Roi-René, c'est plus gai. Au printemps prochain, lorsque les feuilles commenceront à pousser, les habitants de ce quartier pourront venir à leur aise faire jouer leurs petits enfants sous cette verdure bienfaisante; les trottoirs qui défendent aux voitures d'avancer sur les terre-pleins seront une sécurité pour les nounous et leurs babies. Il n'y a pas encore de bancs; mais nous croyons que cette lacune va être bientôt comblée. Ah! messieurs de la municipalité, vous avez eu là une riche idée. Allons, encore un bon mouvement, et écoutez la voix autorisée du docteur Pelon, et suivez nos conseils d'il y a longtemps déjà: Plantez-nous des arbres sur le quai de Limoges; vous verrez, Messieurs, que vous n'aurez pas à regretter cette décoration que le bon sens, la logique, le soleil (l'était bien entendu) vous engageant à faire, et le plus tôt possible.

Nous ne voulons pas quitter le quai de Limoges sans parler d'une industrie, d'un art plutôt, qui vient de s'y installer: nous voulons parler de la gravure sur cristaux.

Il n'y avait guère qu'à Paris et dans une ou deux grandes villes de France qu'on pouvait voir les graveurs; mais aujourd'hui que les temps sont si durs, les acheteurs si peu nombreux, ces artistes sont obligés de courir après les acheteurs, et encore...

L'un d'eux vient d'établir un tour sur le quai de Limoges; son art est l'objet d'une curiosité bien justifiée: c'est la logique, car son travail nous semble excellent et nous sommes convaincus qu'il trouvera à Saumur bon nombre d'amateurs et d'acheteurs.

L'influence énorme d'étrangers hier dans notre ville n'a pas manqué non plus d'encourager les pick-pocket. Une dame sortant d'un magasin s'est fait enlever adroitement son porte-monnaie qu'elle avait cependant dans un sac; il contenait 80 fr.

Cette dame est allée faire sa déclaration au commissaire de police.

Voilà le mauvais côté de la foire pour quelques-uns. Nous ne saurions trop recommander la prudence à nos lecteurs: ne regarder les belles choses que les mains dans les poches, pour ne pas que d'autres les y mettent.

Malheureusement, nous traversons une période néfaste, où les gens peu scrupuleux puisent en haut des exemples. Si encore le limouzino-wilsonisme marquait la fin de cette époque, nous pourrions encore nous estimer heureux; mais, hélas! le revolver arrive grand train: son argument est sans réplique, M. Jules Ferry vient d'en faire la triste expérience.

Allons, ça va bien!

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Concours du dimanche 11 décembre 1887

Fusil Gras à 25 mètres

1<sup>er</sup> prix, M. Perreau; 2<sup>e</sup>, M. Menier; 3<sup>e</sup>, M. Doussain; 4<sup>e</sup>, M. Gouret; 5<sup>e</sup>, M. Milon; 6<sup>e</sup>, M. Lamy; 7<sup>e</sup>, M. Broum; 8<sup>e</sup>, M. Bouchereau; 9<sup>e</sup>, M. Girard.

Carabine à 12 mètres

1<sup>er</sup> prix, M. Gouret; 2<sup>e</sup>, M. Milon; 3<sup>e</sup>, M. Menier; 4<sup>e</sup>, M. Perreau; 5<sup>e</sup>, M. Lamy. G. DOUSSAIN.

### Un substitut qu'on s'arrache

Sous ce titre, la note suivante, dont le principal intéressé semble être l'inspirateur, a été publiée il y a quelques jours:

« La guerre de Troie, chantée par Homère et Virgile, a été occasionnée par une femme. Saumur et Baugé vont-ils se prendre aux cheveux pour un membre du parquet? A Dieu ne plaise que ces deux villes en viennent jamais à cette extrémité; on s'entendra, croyons-nous, avant que les hostilités éclatent.

» Au fond, quelle est la prétention du conseil municipal de Baugé? M. Gaschet, dit-il, a été nommé ici. Pourquoi l'a-t-on envoyé ailleurs? Sa présence est nécessaire comme un fonctionnaire marié.

» D'abord, M. Gaschet n'est pas marié. Il serait donc très embarrassé, s'il lui fallait faire aller le commerce de Baugé à l'aide de sa femme. De plus, cette circonstance rend le vœu de nos voisins fort incomplet. Ils auraient dû ajouter qu'ils souhaitaient aussi le prompt mariage de M. Gaschet avec une héritière très jeune, très riche, très jolie, très coquette, et surtout très panier-percé. Voilà un vœu sur lequel le commerce beaugeois aurait pu fonder quelque espoir.

» Malheureusement, il ne s'agit pas de savoir si notre substitut ferait couler le Pactole à Baugé. Il s'agit de savoir s'il y serait plus utile et plus occupé qu'à Saumur. Or, la statistique démontre le contraire.

» En effet, le tribunal correctionnel de Baugé a eu à juger, dans ces trois dernières années, 1883, 1884 et 1885, 182 affaires et 216 prévenus, tandis que le tribunal de Saumur a connu de 336 affaires et jugé 233 prévenus. Ce dernier tribunal a donc à peu près le double de travail de celui de Baugé. Au point de vue civil, la comparaison est encore plus défavorable aux réclamants. En 1885, 182 affaires civiles et 470 en 1884, étaient inscrites au rôle du tribunal de Baugé. A celui de Saumur, il y en avait 382 en 1885, et 568 en 1884.

» De plus, les affaires présentées devant le tribunal de Baugé sont si peu importantes, qu'il suffit de trois avoués pour les préparer et les plaider. Il n'y a pas même un seul avocat inscrit au tableau. C'est sans doute pour compenser ce petit nombre de plaideurs qu'on augmenterait le personnel des magistrats.

» Saumur, siège d'une école de cavalerie unique en Europe, ville d'une population près de cinq fois plus nombreuse que celle de Baugé, ayant dans son ressort l'importante maison centrale de Fontevault,

fournit au parquet un travail considérable. Tout justifie donc le maintien du substitut dans cette ville. Et les magistrats de la Cour l'ont si bien compris, que depuis trois ans ils ont envoyé à Saumur le substitut nominal de Baugé, usant en cela des pouvoirs qui leur sont conférés par l'art. 5 de la loi du 30 août 1883.

» Nous espérons donc que M. le garde des sceaux voudra bien laisser à Saumur, où il est occupé, un magistrat fort sympathique à la population saumuroise, et qui n'aurait rien à faire à Baugé. Il considérera le vœu de nos voisins comme la réclamation intéressée de quelques vieux fusils dont la requête laisse assez voir le besoin d'une gâchette (III), et, dans son amour de la justice, il n'ordonnera pas, à l'exemple de Salomon, de couper en deux notre substitut.

Voyons donc maintenant ce que disent les Beaugeois. Les lignes ci-après ont été transmises au Ralliement:

### RENDEZ LE SUBSTITUT

« Puisque les séances du Conseil municipal de Baugé sont publiques — ce n'est pas un secret — nous savons qu'une demande en restitution a été déposée sur le bureau par un conseiller, avec prière à l'Administration de vouloir bien s'en occuper: c'est le retour au parquet de Baugé du substitut qui avait été emprunté, il y a quelques années, pour la ville de Saumur, peu disposée, paraît-il, à le rendre aujourd'hui.

» Cette possession nous semble passablement illogique et nous ne comprenons pas pourquoi l'on favorise l'administration d'une ville aux dépens d'une autre.

» A quoi sert donc, si l'on veut, la loi du 30 août 1883, qui règle le personnel des tribunaux dans toutes les localités de France? Sera-t-il dit que toujours Baugé, par tous les temps et sous tous les régimes, sera déshérité de ses droits, et que cet arrondissement sera voué éternellement aux ennuis des réclamations?

» De quel droit la ville de Saumur délient-elle, au détriment de la ville de Baugé, un substitut qui est plus utile ici que là-bas, en raison des jugements commerciaux qui sont du ressort du tribunal civil?

» Ceci nous rend rêveur. Nous finissons par croire que des grandes personnalités encombrantes du Saumurois se sont adressées avec succès à d'autres personnalités aussi encombrantes d'un département voisin pour sauter à pieds joints sur la loi. La commission d'enquête a autre chose à faire que de chercher, parmi les paperasses malpropres qu'elle compulse, des brouillons de lettres d'autorisation de résidence fictive. Est-ce qu'on sait?...

» Un substitut est toujours jeune et non marié. Il est musicien, ou poète, ou peintre, et beau valseur. Nous comprenons que la ville de Saumur tienne à conserver un jeune magistrat qui doit faire les honneurs de ses salons. Hé bien, alors! qu'elle en demande un à M. le garde des sceaux.

» D'un autre côté, s'il est reconnu que les substituts, pour les petites localités, sont inutiles, — ce qui, peut-être, n'est pas l'avis de M. le procureur général, — qu'ils soient rayés complètement du tableau; il n'y aura, dès lors, ni choix, ni injustice, ni réserve, ni spoliation. Nous nous inclinons.

» En attendant, Baugé a droit légalement à un substitut. M. le procureur général ne peut donner avis contraire; du moins nous l'espérons.

» Rendez le substitut. — GELIO. »

Si on veut accepter notre humble conseil, le voici:

Supprimez le substitut à Baugé et à Saumur; par ces temps d'embarras budgétaires et de déficit, ce sera toujours autant d'économie.

### Publications de mariage.

Émile-Florent Soyier, caviste, et Marie-Gabrielle Hattingen, ouvrière, tous deux de Saumur.

Mathieu Bécharol, sculpteur, et Joséphine Rabraud, couturière, tous deux de Saumur.

Victor-Pierre Bougreau, tailleur de pierre, et Alexandrine Vincent, sans profession, tous deux de Saumur.

Le TRIBOULET, qui pendant neuf ans a propagé les traits simiesques de M. Jules Grévy, toujours accompagné de son fameux canar Bébé, — une dé-

couverte de Triboulet — ne pouvait pas manquer de faire une création en l'honneur du nouveau Président. Parmi les nombreux et amusants dessins de son numéro de cette semaine, nous avons en effet remarqué le nouveau Président coiffé d'un bonnet d'Astrakan cerclé d'une couronne de vicomte. Le corps est revêtu d'une longue lévite persane sur le devant de laquelle s'étaient les armes des Carnot. A part cet accoutrement de bal masqué, le joyeux fol n'est pas trop méchant et rend hommage à l'honnêteté du nouveau Président de la République.

M. DOUBNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs d'Escargots de Bourgogne qu'à partir de ce jour il en recevra de tout préparés les mardis et vendredis de chaque semaine et qu'il vendra à fr. 75 le cent.

### REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 11 décembre.

La Bourse a conservé toute la semaine une allure très satisfaisante, malgré les tiraillements de la crise ministérielle. Le 3 0/0 clôture à 82.82 1/2, le 4 1/2 0/0 à 107.85.

Le Crédit Foncier a un important mouvement de hausse à 1,410. Il faut attendre à une avance dans le courant du mois. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 2,836,286 francs de nouveaux prêts dont 1,632,000 francs en prêts fonciers et 1,204,286 en prêts communaux. Les diverses obligations sont également très recherchées, notamment les titres 1879, 1880 et 1885 qui ne sont pas encore au pair.

La Société Générale termine à 435 après 460. Les tendances sont toujours très bonnes et cette valeur nous paraît appelée à bref délai à voir des cours plus élevés.

La Banque d'Escompte de Paris se rapproche de 470 francs. Nous estimons qu'avec un marché plus favorisé, ce cours sera dépassé et le pair atteint. On a parlé de grandes affaires réalisées par cette Société, notamment du concours qu'elle prête à l'entreprise du Gaz de Lisbonne. Les éléments de succès que renferme la Banque d'Escompte de Paris vont certainement donner leur maximum de profit, et la nouvelle direction qui se distingue par des qualités sérieuses d'expérience et d'énergie contribuera évidemment à cet heureux résultat.

Les Dépôts et Comptes courants qui restent en dehors des mouvements de spéculation clôturent à 600.

Nous sommes autorisés à dire que le Patrimoine-Accidents pourra donner cette année un dividende à ses actionnaires. Depuis plus de deux ans, la Compagnie était en état de rémunérer son capital, et si nous avons compris les raisons de haute prudence de conseil d'administration et surtout de la direction, nous commençons à nous étonner de ce parti-pris d'accumuler des réserves, sinon inutiles, du moins trop élevées.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent un marché très actif et donnent lieu à des transactions suivies.

La Transatlantique cote 537.55 en hausse et non en baisse comme une erreur nous l'avait fait dire.

L'action de Panama a vaillamment résisté aux efforts des spéculateurs à la baisse, elle termine à 305 sous l'influence des rachats des vendeurs à découvert mis en demeure de livrer les titres.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont très soutenues par les achats de leur clientèle spéciale.

### Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉRÉ

LUNDI 12 Décembre 1887,

GRAND SUCCÈS A ANGERS

### La CIGALE et la FOURMI

Opéra-comique nouveau en 3 actes et 8 tableaux, paroles de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de Edmond AUDRAN.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

### Un Livre utile

Nous avons sous les yeux une nouvelle édition d'un traité sur l'hygiène de la bouche par M. J. Botoi. Chacun y trouvera un exposé simple et précis des soins à apporter pour la conservation des dents. Les jeunes mères y puiseront un enseignement précieux pour suivre les progrès de la dentition de leurs enfants et prévenir les accidents, souvent graves, qui en sont la conséquence. Qui connaît la véritable Eau de Botoi sera fixé sur la compétence de son inventeur pour traiter ces sujets spéciaux. On recevra ce livre, franco en envoyant 50 centimes en timbres-poste à l'Entrepôt de l'Eau de Botoi: 229, rue Saint-Honoré, et à la librairie ARNAUD: 215, Palais-Royal, Paris.

### INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS. La seule qui réussisse sans lui rien adjouter, sans échauffer les artères ni les veines. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon. J. BROU, PH<sup>o</sup> 101, rue Richelieu, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**VENTE**

Aux enchères publiques, d'un

**LOGEMENT EN CAVES**

ET DE DIVERS

Morceaux de Terre, Vignes, Bois taillis et Prés,

Situés communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé, Souzay et Chacé,

Dépendant de la succession vacante du sieur François Baisson.

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 8 janvier 1888**, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis-Auguste Anis, commis greffier, demeurant à Saumur, au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur François Baisson, décédé à Vernantes le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-sept, fonction à laquelle il a été nommé par jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> André POPIN ; Il sera, le dimanche huit janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques et en seize lots, des immeubles ci-après désignés, situés communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé, Souzay et Chacé, dépendant de la succession vacante du sieur François Baisson, sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé, savoir :

DÉSIGNATION

§ I. — En la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

1<sup>er</sup> Lot.

Neuf ares de vigne, situés aux Gardes, joignant au levant Rébeilleau, au nord Jusseaume, numéro 275 p, section D du cadastre.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci..... 25 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de vigne, sis aux Gardes, numéro 522, section D du cadastre.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares cinq centiares de vigne, situés en Villepelée, joignant au nord un chemin, numéro 240 p, section E du cadastre.

Mise à prix, dix francs, ci. 10 fr.

4<sup>e</sup> Lot.

Six ares quatre-vingt-dix centiares, de vigne au même lieu, numéro 196 p, section E.

Mise à prix, dix francs, ci. 10 fr.

§ II. — Commune de Brézé.

5<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, situés en Dinétrée, joignant au nord Vénon, au couchant Gautier.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr.

6<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de bois, au Lac-Saudroix, joignant au midi un chemin, au levant Fontaine, au couchant Bouzanne.

Mise à prix, dix francs, ci. 10 fr.

7<sup>e</sup> Lot.

Trente-trois ares de terre, à la Prairie-de-la-Casse, joignant au levant un chemin, au nord Baillergeon, au midi Hirtault et autres.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 fr.

8<sup>e</sup> Lot.

Trente-trois ares de terre, au même lieu, joignant au levant un chemin, au nord Bergiau, au midi Foucault.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 fr.

9<sup>e</sup> Lot.

Treize ares de terre, au Grand-Champ, joignant au levant Foucault, au couchant Baillergeon au nord Eveillard.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 fr.

10<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Sauleaux, joignant au nord Jean Esnault, au midi le fossé de Bournée, au couchant un chemin.

Mise à prix, trente francs, ci..... 30 fr.

11<sup>e</sup> Lot.

Quarante-quatre ares de terre, situés sous la Grande-Haie, joignant au nord et au levant des chemins, au midi le fossé de Bournée, au couchant M. Volland.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci..... 250 fr.

12<sup>e</sup> Lot.

Six ares vingt-cinq centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Prestreau, au midi la veuve Goubert, au couchant Epoudry.

Mise à prix : trente francs, ci..... 30 fr.

13<sup>e</sup> Lot.

Un logement en caves, situé aux Belles-Caves, à l'entrée de la Cave-Perrière, joignant au nord et au levant une courdoire commune, au midi Brefon, au couchant la route.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci..... 250 fr.

14<sup>e</sup> Lot.

Onze ares de terre et vigne, aux Aulnes-des-Belles-Caves, joignant au midi Eveillard, au nord et au levant la veuve Nau ; cet immeuble est situé au-dessus du logement ci-dessus.

Mise à prix de ces deux lots : quatre cents francs, ci..... 400 fr.

§ III. — Commune de Souzay

15<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares dix-neuf centiares de bois taillis, situés sous la Prée, n° 463 et 464, section F.

Mise à prix : vingt francs, ci 20f.

§ IV. — Commune de Chacé

16<sup>e</sup> Lot.

Et soixante-six centiares de pré-marais, à la Brèche-des-Lionnais, joignant au levant Gasnault, au midi Hardouin.

Mise à prix : cinq francs, ci. 5 fr.

Total des mises à prix : onze cent trente francs, ci..... 1,130 fr.

Faculté est réservée au notaire de réunir deux ou plusieurs lots ou même tous les lots en un seul en tenant compte des mises à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

4<sup>e</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>e</sup> A M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le douze décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie-exécution.

Le JEUDI 15 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue de la Croix-Verte, dans une maison autrefois occupée par le sieur GROU-LEAD, mécanicien,

Il sera vendu :

Armoire, tables ronds et ovales, secrétaire et casier, chaises, pendule, tapis, cadres, rideaux, une belle cuisinière en fonte et ses tuyaux, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**Vente Mobilière**

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, quai de Limoges, au dépôt du matériel de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite, réseau de Saumur, et ensuite dans les communes de Bagnoux et Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Il sera vendu :

Six wagons neufs pour voyageurs, quatre wagons neufs pour marchandises, trois locomotives, une forge, plusieurs roues et essieux, traverses, rails et un échafaudage ;

Et le LUNDI 19 décembre, à une heure du soir, en les communes de Dampierre, Parnay, Turquant, Montsoreau et Fontevault.

Il sera vendu : huit wagons pour marchandises, vingt-trois wagonnets, traverses, pompe, deux bassins avec leurs échafaudages et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

En totalité ou par lots,

LA MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnoux.

**A LOUER DE SUITE**

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTEMENT Jolie Maison**

Avec jardin devant et jardin touchant la boîte,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

**A LOUER DE SUITE APPARTEMENT**

Rue de la Petite-Bilange, 26.

S'y adresser.

**A LOUER PORTION DE MAISON**

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

**CAVE A LOUER**

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

**EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>e</sup> veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**  
PRÉPARE AUX  
**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**  
ET A L'EMPLOI  
**D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte**

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>e</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**LA SAUMUROISE**  
Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,  
Etablie entre les communes de Saumur, Bagnoux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Lévéés.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

**DENTS**  
SANS PALAIS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VOLUME DE 1887  
10 fr. » le volume broché  
11 fr. 50 le volume cartonné  
Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

**MAGASIN PITTORESQUE**

ABONNEMENTS POUR 1888  
10 fr. pour Paris.  
12 fr. Départements.  
13 fr. Union postale.

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois  
Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

**MAGGI**

**VÉRITABLE CONSOMME**  
Une à deux cuillerées à café de MAGGI dans une assiette d'eau bouillante et vous avez instantanément un consommé excellent, contenant viande, légumes, etc.  
En vente chez M. GEORGES DOUESNEL à Saumur.

7, RUE TRÉVISE, PARIS

**CONCENTRÉ AUX TRUFFES**  
Quelques gouttes seulement du Concentré aux truffes MAGGI communiquent à tous les mets la Saveur parfumée du précieux tubercule. C'est la Sauce Périgueux à la minute.

**MAGGI**

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.